



**DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT**

**Service de la  
Prévention des  
Pollutions et des  
Risques**

**Bureau de  
l'Environnement  
Industriel**

19 Avenue FOCH  
BP 3718  
98846 NOUMEA  
CEDEX

Téléphone : 24 32 61

Télécopie : 24 32 57

Mél  
denv.contact@provinc  
e-sud.nc

affaire suivie par :

Le directeur

à

Monsieur [REDACTED]  
C/o C.L.V PROMOTION  
BP 16122  
98804 NOUMEA CEDEX

Nouméa, le 15-JUIN 2010

N° 2010- 28273/DENV

**Lettre remise contre accusé réception**

**Objet** : - situation administrative de votre exploitation au regard du livre IV, titre I du code de l'environnement de la Province Sud - Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - Ouvrage de traitement des eaux usées de la résidence « Le Colonnaire », sise lot n° 7, lotissement Capiez, 4<sup>ème</sup> Km – commune de Nouméa.

**VI/Réf** : - dossier de déclaration reçu le 18 octobre 2007

**NI/Réf** :- courriers n° 6034-2-5624/2008/DENV/SPPR/BEI/pc du 03 novembre 2008 et n° 2009-10571/DENV/BEI/Pc du 21 avril 2009

Monsieur,

Par transmissions visées en référence, je vous demandais de régulariser la situation au titre des ICPE, de l'ouvrage de traitement des eaux usées domestiques de la résidence Le Colonnaire, sis lot n°7, lotissement Capiez, 4<sup>ème</sup> km, commune de Nouméa.

Le dossier présenté n'étant pas conforme aux exigences de la réglementation susvisée, notamment au regard des dispositions de l'article 414-3 du livre IV chapitre IV de cette délibération (caractère complet de la demande), il ne peut faire en l'état, l'objet d'un récépissé de déclaration.

Par conséquent, je vous invite à régulariser votre dossier de déclaration en me faisant parvenir les éléments complémentaires sollicités sous le timbre du bureau de l'Environnement Industriel de la direction de l'environnement.

Je vous précise qu'en l'absence de réponse de votre part dans un délai de **deux mois**, je me verrai contraint de réitérer ma demande par voie de mise en demeure.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

  
Le directeur de l'environnement

**PJ** : - Copie extrait du livre IV chapitre IV du code de l'environnement relatif aux installations soumises à déclaration

**Copie** : - DENV/BEI/IIC (EC)